Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 25 (1978)

Heft: 10: Jubiläumsausgabe Oktober 1978

Artikel: La défense civile dans la République socialiste de Roumanie a vingt-

cinq ans d'existence

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-366553

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La défense civile dans la République socialiste de Roumanie a vingt-cinq ans d'existence

La défense civile de Roumanie a été créée il y a un quart de siècle.

Toute la défense civile a commémoré cet événement, en même temps que le peuple célébrait le centenaire de l'indépendance de l'Etat roumain et le trentième anniversaire de la République socialiste de Roumanie.

Les exigences de la doctrine militaire roumaine font que la défense de la patrie est l'œuvre de tout le peuple. Dans l'ensemble des préoccupations de l'Etat pour le renforcement de la capacité de défense, on accorde une importance tout particulière à l'organisation et au fonctionnement de la défense civile, qui représente en même temps l'un des éléments de continuité de l'expérience militaire du peuple roumain.

L'organisation de la défense civile a été déterminée, en outre, par le bond spectaculaire enregistré dans la technique militaire, par le développement de l'armement, les possibilités d'at-teindre les objectifs et d'utiliser les armes de destructions massives et conventionnelles. Les importantes modifications intervenues dans le mode d'emploi des armes et des effectifs, exposent la population et l'écorisques d'attaques aux aériennes qui provoquent des pertes humaines et matérielles considérables. Dans ses vingt-cinq ans d'existence, la défense civile, comme d'ailleurs tout l'organisme militaire, s'est développée, perfectionnée et modernisée, de concert avec l'essor de l'économie nationale et les exigences du développement de la science et de la technique.

Un moment important dans l'établissement de la défense civile sur des bases nouvelles a été l'élaboration de la loi sur l'organisation de la défense nationale de la République socialiste de Roumanie, par laquelle on a défini la place et le rôle de la défense civile dans le cadre du système national de défense.

Dans l'esprit de la loi mentionnée cidessus et des autres lois élaborées jusqu'à présent, on a développé et perfectionné les mesures de défense civile, en les reliant mieux aux autres mesures de défense; en même temps, on a élargi la sphère de compétence des organes locaux du pouvoir d'Etat dans la direction des activités de défense civile et dans la conduite des actions opératives et concrètes. De même, la loi sur l'organisation de la défense nationale définit plus complètement le rôle de celle-ci, en précisant que: «... La défense civile s'organise pour assurer le développement normal des activités économiques, politiques, sociales et de conduite des opérations de combat en temps de guerre, de même que pour la protection des citoyens et des biens matériels de tout genre, contre les effets des armes de destructions massives et des armes conventionnelles.»

Le rôle de la défense civile est ainsi considérablement augmenté par les responsabilités qui lui reviennent dans la préparation de la population, du territoire et de l'économie, dans le perfectionnement du système d'avertissement et d'alerte de la population et des localités en cas d'attaques aériennes. Elle doit également assurer la continuité de direction des activités économiques et sociales au niveau national et local, tout en contribuant en même temps à la conduite des opérations de combat en coopération avec autres éléments du système national de défense.

Pour tout le personnel des unités et des formations de défense civile, la célébration des vingt-cinq ans d'activité a été l'occasion de passer en revue les réalisations obtenues et de mettre en évidence toute une série de préoccupations actuelles et de perspectives. La défense civile a constamment amélioré sa structure organique, elle a formé dans cette période, à tous les échelons, un corps de cadres valeureux, bénéficiant d'une solide préparation militaire et de spécialisations. Organisée sur le principe territorial et du lieu de travail, la défense civile est formée d'un système approprié d'états-majors et de formations spécialisées existant au niveau des ministères et des autres organes administratifs centraux comme au niveau des départements, municipalités, villes et communes et au niveau de toutes les entreprises et les institutions.

En même temps, l'organisation des formations de défense civiles dans les centrales industrielles, les entreprises, les institutions et les localités urbaines et rurales, a créé le cadre propice pour la réalisation des mesures de défense civile et pour la préparation de toute la population dans ce but.

On a obtenu des résultats importants pour la défense civile de toutes les catégories de personnel et de formations. Grâce à l'amélioration continue de la méthodologie et des formes d'instruction, les unités et les formations de défense civile, éléments du système national de défense, suivent annuellement des programmes complexes de spécialités qui comprennent des séances pratiques, des entraînements et exercices tactiques, l'instruction militaire obligatoire et du tir au fusil. Cette préparation contribue à perfectionner les connaissances et l'habileté pratique. Cela doit permettre de limiter et de liquider les conséquences des attaques aériennes, des calamités naturelles et des catastrophes. La caractéristique principale de tout le processus d'instruction a été l'intégration des thèmes d'instruction dans la conception de notre Etat concernant la défense de la patrie par le peuple entier.

La participation des unités, des formations de défense civile et de la population à la limitation et à la liquidation des conséquences des inondations qui ont eu lieu ces dernières années, et des catastrophes comme le tremblement de terre du 4 mars 1977, prouve ausi l'efficience de l'instruction et de la préparation dans le domaine de la défense civile.

Le développement et la modernisation de la base matérielle didactique de l'instruction a toujours occupé une place importante dans l'activité de défense civile. Chaque année, on a élaboré de nouveaux règlements, des manuels et des brochures spécialisés; des planches et des publications documentaires ont été éditées et distribuées en tirage de masse. La défense civile dispose à présent d'une large gamme de salles de documentation, de camps d'entraînement, de matériels didactiques instructifs, de règlements, manuels, brochures, planches, films, diapositives, équipements et moyens de protection qui assurent une bonne base matérielle et didactique pour la réalisation, d'une manière pratique et efficiente, de l'entraînement des formations spécialisées et de la population.

Dans la voie du perfectionnement de la préparation du territoire, la défense civile a aussi obtenu de bons résultats, en développant et modernisant le système d'avertissement et d'alerte et en introduisant l'équipement électronique. En même temps, on a doté les unités et les formations de défense civile de moyens de protection individuelle, de moyens techniques et d'appareillages modernes, capables de performances supérieures, et qui sont construits, en grande partie, par l'industrie autochtone.

On a déployé une très vaste activité pour l'enlèvement de la munition non éclatée qui se trouvait encore dans les zones de combat de notre territoire depuis les Première et Seconde guerres mondiales. Par l'enlèvement de cette munition, qui mettait constamment en danger la vie des habitants, on a rendu à l'activité économique des dizaines de milliers d'hectares de terrain, tout en récupérant en même temps d'importantes quantités de métal et de matériel explosif.

Tout le personnel des unités et des formations de la défense civile réaffirme sa décision d'améliorer constamment sa préparation de spécialisation en vue de perfectionner les mesures de défense civile, de consacrer toute son énergie et sa capacité de travail à la défense ferme de la patrie, but suprême de tout citoyen.



Remarque de la rédaction.

Il est à relever que l'on parle toujours de «défense civile», qui revêt peutêtre un autre sens que notre «protection civile» ou que la «sécurité civile» des Français.

A remarquer aussi les termes de: «l'un des éléments de continuité de l'expérience militaire du peuple rou-

«technique militaire, développement de l'armement»,

«conduite de combats»,

«conduite des actions opératives et concrètes»,

«conduite des opérations de combat en cas de guerre»,

«un corps de cadres valeureux, bénéficiant d'une solide préparation militaire».

«l'instruction militaire obligatoire et du tir au fusil».

Il n'est jamais fait allusion à l'arme atomique ou nucléaire, mais à des «armes de destructions massives»?

La revue «Protection civile» s'est toujours préoccupée des évènements actuels concernant la protection civile et les catastrophes à l'étranger. De

bonnes relations entre journalistes pour une information de presse mutuelle existent depuis des dizaines d'années dans les pays du monde occidental.

Il est par contre malheureusement plus difficile d'obtenir des informations valables sur la protection civile des populations des pays de l'est. Malgré leur intérêt pour l'organisation et le développement de la protection civile en Suisse, ces pays gardent une certaine retenue à faire part de leurs réalisations et expériences.

Le présent article, ainsi que d'autres, - prochainement un texte sur la République démocratique allemande - sont à mettre à l'actif de notre rédacteur, qui s'efforce, grâce à ses relations, à intéresser toujours plus les lecteurs et à leur donner toute satisfaction.

D'autre part, il devrait être compréhensible que la documentation fournie par l'Ambassade de Roumanie à Berne, ait été travaillée et adaptée librement, mais de façon critique et objective.

La rédaction de la revue «Protection civile»

Embru équipe entièrement les installations de la protection civile et des cantonnements



Armoires, étagères pour matériel et pour effets.

Lits à usages multiples. Utilisation comme lits ou comme casiers de stockage.

Tables et chaises



Usines Embru Agence Lausanne, 1000 Lausanne 19 Téléphone 021 / 27 42 57

Exposition permanente: 1530 Payerne, route Grandcour Téléphone 037 / 61 12 85

Nous équipons entièrement les installations de la protection civile et des cantonnements et nous nous tenons à votre disposition dès la planification. Demandez notre documentation avec listes de références.

